



## LA LETTRE DU PRITH Normandie

[www.prith-normandie.fr](http://www.prith-normandie.fr)

n°2 - Juillet 2018

### Actualités du Prith

#### ➔ Le comité de pilotage a été installé le 30 mai 2018

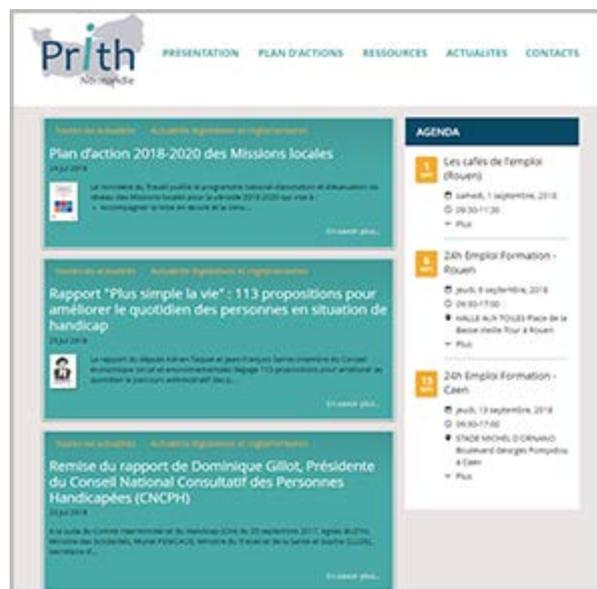
Le 30 mai dernier s'est réuni pour la première fois le comité de pilotage du PRITH. Cette séance, en présence de Monsieur Gaëtan Rudant nouveau Directeur Régional, avait pour objet de partager le projet d'accord-cadre et de plan d'actions. Celui-ci a été validé moyennant quelques ajustements.

[En savoir plus](#)

#### ➔ Le site internet du Prith Normandie est en ligne

Un site dédié est désormais en ligne à l'adresse suivante : [www.prith-normandie.fr](http://www.prith-normandie.fr)

Il a pour objectif d'informer les acteurs et de valoriser les avancées et travaux du Prith au travers de ses différentes rubriques : présentation (les orientations, la gouvernance et les documents de référence), plan d'actions, ressources (tableaux de bord, études/ rapports/guides), actualités et agenda...



## ➔ Un groupe de travail a été constitué sur le sujet de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap en missions locales

Cette action pilotée par la Direccte Normandie a pour objectif de sonder les besoins des professionnels pour améliorer l'accompagnement des personnes handicapées. Un groupe de travail composé dans un premier temps de la Direccte, de l'ARML et de représentants de missions locales s'est réuni pour élaborer un questionnaire. Tous les professionnels des missions locales sont invités à y répondre jusqu'au 1er septembre.

## ➔ Un nouveau dispositif "Transition" en Normandie pour l'accompagnement des professionnels de l'IAE sur le handicap



La Direccte Normandie finance jusqu'en octobre 2019 un nouveau dispositif "Transition" créé et animé par l'association Aramis déjà gestionnaire d'un établissement médico social : le centre régional de ressources handicap et profession (CRRHP).

Ce dispositif doit favoriser l'insertion professionnelle et la mise en place de parcours de salariés en situation de handicap à la sortie des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), il s'adresse aux cinq départements de la région Normandie. Les actions ou services, s'adressent prioritairement aux professionnels mais aussi aux salariés, quelle que soit la situation de handicap. Des réunions d'information sont déployées dans chaque département.

[En savoir plus](#)

## ➔ Duoday en Normandie

Cette opération, largement relayée par les médias et soutenue par la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Madame Cluzel, s'est déroulée le 26 avril sur tout le territoire national.

L'objectif était de proposer à une entreprise ou une administration d'accueillir le temps d'une journée, une personne en situation de handicap en duo avec un collaborateur volontaire.

Une double occasion pour une personne handicapée, de découvrir un métier, en partageant une journée de travail avec un salarié et pour un employeur de découvrir les compétences et qualités d'une personne handicapée.

En Normandie, 150 duos ont été constitués au sein d'entreprises dont 56 dans le secteur privé et 94 dans le secteur public grâce à l'implication des OPS (Cap Emploi-Sameth) et de Pôle Emploi.



[En savoir plus](#)

## L'actualité en chiffres

### ➔ Les dispositifs spécifiques d'emploi aidés et de formation au 1er trimestre 2018

Depuis le début de l'année 2018, 55 370 Parcours Emploi Compétences (PEC) ont été prescrits en France, parmi lesquels 16 452 ont été destinés à l'Education Nationale, ce secteur ayant été identifié comme prioritaire pour assurer l'accompagnement des élèves handicapés.

En Normandie, au 30 juin 2018, 2 156 PEC ont été engagés (1 902 hors éducation nationale).

Les personnes en situation de handicap dans les PEC représentent 22,7% contre 20,2% au niveau national.

Sur les 489 travailleurs handicapés en PEC, 241 ont été orientés par les Cap emploi soit 11,17% contre 7,4% au niveau national. Ce niveau de prescription des Cap emploi démontre tout l'intérêt de ces parcours dans le secteur non marchand, pour les personnes handicapées de notre région.

## Zoom sur...



### ➔ Les nouvelles aides directes de l'Agefiph

Depuis le 23 avril 2018, l'Agefiph propose de nouvelles aides directes aux personnes en situation de handicap et aux entreprises. Il s'agit de recomposer l'offre de services, pour plus de simplicité, plus de souplesse et apporter des réponses ajustées en fonction des situations.

L'évolution des aides de l'Agefiph découle de son plan stratégique adopté en janvier 2017. Cette évolution vise à :

- Une meilleure prise en compte des besoins des bénéficiaires personnes et entreprises
- Une meilleure réponse aux besoins de compensation
- Une complémentarité réaffirmée avec le droit commun.

Les principales modifications :

- Des aides moins nombreuses et plus aisément appropriables par les bénéficiaires et les partenaires
  - Suppression des aides forfaitaires au recrutement (hormis les aides à l'alternance) et création d'une aide soutien à l'accueil, l'intégration ou la mobilité professionnelle couvrant des besoins identifiés
  - Regroupement des aides ayant la même finalité sur le champ de la compensation du handicap
- Suppression des aides à faible effet levier.

[En savoir plus](#)

## ➔ Guide pratique de l'emploi accompagné

Le Guide pratique de l'emploi accompagné vient de paraître. Il a été réalisé au sein d'un groupe de travail national rassemblant la DGCS, la DGEFP, la CNSA, le FIPHFP, l'Agefiph, le CFEA, des représentants de Cap Emploi, Pôle emploi, des agences régionales de santé et des Direccte, ainsi que des maisons départementales des personnes handicapées.

Il précise les modalités de mise en oeuvre de l'emploi accompagné :

- les bénéficiaires,
- les clauses minimales du cahier des charges pour un appel à candidature,
- la procédure d'appel,
- la forme et durée de l'accompagnement du travailleur handicapé et de l'employeur,
- les caractéristiques méthodologiques...

Il présente notamment l'ensemble des références juridiques et propose des outils pratiques (questions/réponses, modèle de convention de gestion).

[En savoir plus](#)

## Actualités législatives et réglementaires

### ➔ Remise du rapport de Dominique Gillot, Présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)



A la suite du Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 20 septembre 2017, Agnès Buzin, Ministre des Solidarités, Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et de la Santé et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, ont confié à Madame Dominique Gillot, Présidente du CNCPH, la mission de trouver des pistes d'amélioration pour faciliter l'embauche et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Le 19 juin 2018, Madame Gillot a remis aux trois ministres la conclusion de ces travaux dans un rapport qui se compose en deux parties.

Le tome 1 est dédié à la situation des personnes handicapées dans l'emploi.

Le tome 2 est lui, consacré à la conciliation entre le rôle d'aidant et la vie professionnelle.

[En savoir plus](#)

### ➔ Rapport "Plus simple la vie" : 113 propositions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap



Le rapport du député Adrien Taquet et Jean-François Serres (membre du Conseil économique social et environnementale) dégage 113 propositions pour améliorer au quotidien le parcours administratif des personnes en situation de handicap.

Ces propositions doivent répondre à 3 enjeux :

- la continuité des parcours ;
- le respect de l'égalité de traitement sur le territoire ;
- la soutenabilité des politiques publiques.

Quelques exemples de propositions :

- Renouvellement des droits simplifié et délégué (RQTH par la médecine du travail par exemple)
- Attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) "sans limitation de durée", dans le cas des personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.
- Permettre aux titulaires d'une AAH sans limitation de durée de bénéficier de l'attribution automatique et "à vie", de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et de la carte mobilité.
- Versement de la PCH (prestation de compensation du handicap) sur présentation de factures et non plus sur présentation de devis, à revoir tout le cadre de cette prestation (référentiels, règles d'éligibilité, éléments pris en charge...)

[En savoir plus](#)

### ➔ Plan d'action 2018-2020 des Missions locales



Le ministère du Travail publie le programme national d'animation et d'évaluation du réseau des Missions locales pour la période 2018-2020 qui vise à :

- Accompagner la mise en oeuvre et la convergence des politiques publiques en faveur de l'emploi et l'autonomie des jeunes, en veillant à assurer une équité de traitement des jeunes.
- Soutenir les missions locales dans l'élaboration du projet territorial visant à définir l'offre de services "jeunes et employeurs" des missions locales dans leur environnement.
- Renforcer la professionnalisation et la valorisation du réseau des missions locales
- Apporter un appui technique à la définition des politiques publiques au moyen de leur expertise.

[En savoir plus](#)

## Parutions

### ➔ Livre blanc sur l'inclusion du handicap et l'accessibilité numérique

Cned, Fiphfp

Juin 2018

<http://www.fiphfp.fr> Rubrique Partenaires > Actualités partenaires

### ➔ Livre blanc sur les entreprises adaptées : vers une exclusion des plus fragilisés

Geac 62

Avril 2018

[www.handicapinfos.com](http://www.handicapinfos.com) Rubrique Emploi - Formation

---

## Agenda

➡ **Les cafés de l'emploi à Rouen** : tous les 1ers samedis du mois

[www.cafesdelemploi.fr](http://www.cafesdelemploi.fr)

➡ **24h Emploi - Formation** : Rencontre avec des recruteurs et formation aux métiers porteurs

● A Rouen : 6 septembre 2018

● A Caen : 13 septembre 2018

[En savoir plus](#)



[www.prith-normandie.fr](http://www.prith-normandie.fr)

[prith-normandie@practhis.asso.fr](mailto:prith-normandie@practhis.asso.fr)

[S'abonner à la newsletter du Prith Normandie](#) / [Se désabonner](#)